
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 19 décembre 2011 à 8 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Louis Roquet, Directeur général
Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Mme Rachel Laperrière, Directrice générale associée - développement et opérations
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux arrondissements
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE11 2125

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE11 2126

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de modifier la résolution CM11 0836 en ajoutant après le premier alinéa le paragraphe suivant:

« Malgré l'alinéa précédent, lorsqu'aucun contrat cadre portant sur le même objet n'a été octroyé par le comité exécutif, le conseil de la ville, le conseil d'agglomération ou un fonctionnaire dans le cadre de l'exercice d'un pouvoir délégué par le CE, les arrondissements conservent leurs pouvoirs en regard des contrats pouvant, en vertu de la loi, être octroyés de gré à gré et, dans tous les autres cas, demeurent compétents uniquement aux fins de l'approbation des grilles d'évaluation et de la formation des comités de sélection, le cas échéant, de la prise de décision d'octroyer le contrat et de la gestion de celui-ci ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1114915007

CE11 2127

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renoncer au bénéfice du temps écoulé eu égard à la réclamation potentielle de TELUS découlant du moratoire de 5 mois (arrêt des travaux) imposé par la Ville le 19 décembre 2008 ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document requis à cette fin, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1115209004

Levée de la séance à 9 h 08

70.001

Les résolutions CE11 2125 à CE11 2127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville